

Paris, le 13 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conclusion de l'accord n°17 à la convention collective nationale de la production agricole

Dans le cadre du mouvement social qui concerne le secteur de la production agricole depuis novembre 2023 et à la suite de la dernière réunion avec les syndicats de salariés représentatifs qui s'est tenue le 10 janvier dernier, les organisations professionnelles de producteurs ont mis à signature un accord à la convention collective de la production agricole le 11 janvier dernier.

Cet accord est signé par trois des quatre organisations syndicales de salariés (SNPCV, SNV-CFV et FSC - CFV), dont le taux de représentativité dans le secteur atteint 54,2%.

Dès le 1^{er} février 2024, l'accord prévoit une modification de l'ensemble des grilles de salaires minima conventionnels des techniciens de niveau I à VI de catégorie B engagés en CDI d'usage à hauteur de 5% (sauf exceptions minimales) et égal ou inférieur à 1 500 euros pour 15 heures/semaine et de 2% (sauf exceptions) et 1 200 euros pour 16 heures/semaine. Plus haut sera à une modification comprise entre 1/5 et 1/10 des salaires minima conventionnels des techniciens engagés en CDI d'usage intermédiaires en 2024.

Deux autres modifications ont été mises et déjà garanties au 1^{er} juillet 2024 puis au 1^{er} juillet 2025 pour les fonctions spécifiques à la filière et au 1^{er}.

Sur l'ensemble de ces modifications, les rémunérations des salariés engagés en CDI d'usage pour les emplois de techniciens, dont le salaire minimum est égal ou inférieur à 1 500 euros pour 15 heures/semaine, seront modifiées de 50% et de plus de 6% pour ceux dont le salaire minimum est supérieur à 1 500 euros pour 16 heures/semaine.

En parallèle, l'accord crée un calendrier annuel de négociations pour l'année 2024 sur la distribution des genres de programmes agricoles, la définition d'une liste de fonctions propres à l'usage d'usage aux et sur certains critères liés à la convention collective telles que la durée de travail.

Les organisations professionnelles de producteurs ont mis cette fois-ci leur soutien au dialogue social et encouragent leur travail en concertant avec les représentants des salariés afin de garantir, par la voie de la négociation collective, l'élaboration de la convention collective dans les prochains mois.